

COMPTE RENDU D'audience SNEP - DRH - Recteur

Lundi 12 février 2007 une délégation du SNEP composée de Marc Boulogne, Frédéric Camel et Lionel Delbart était reçue au rectorat par Madame Franchi, Monsieur Vatrass membres du cabinet du recteur, Monsieur Tribalat et Monsieur Maillard IA IPR et Monsieur Delassus chef de division pour l'attribution des moyens aux établissements.

Le SNEP dénonce la remise en cause du sport scolaire uniquement motivée par des raisons budgétaires, Nous expliquons que nous avons rencontré plus de 400 collègues dans les AG de district et qu'il y a un immense mécontentement de la profession.

Nous dénonçons des décisions prises de manière autoritaire sans aucun « dialogue social ».

Il n'y a eu aucune consultation des instances du sport scolaire.

Nous avons rencontré des présidents de ligue et de fédération qui sont stupéfaits des attaques contre le sport scolaire. Les syndicats de chefs d'établissements ne comprennent pas non plus. Les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux d'EPS nous semblent également dessaisis du dossier.

La contestation est générale pour dénoncer les attaques contre le service public du sport scolaire.

Tout cela alors que le nombre de licenciés n'a jamais été aussi important qu'actuellement, que les Associations Sportives Scolaires accueillent des élèves qui ne font pas d'activité sportive à l'extérieur pour des questions de coût ou qui ne trouvent pas leur place dans les clubs.

L'académie de Lille est la troisième en nombre de licenciés, nombre en augmentation constant ces dernières années, l'académie de Lille est une des plus sinistrées socialement et pourtant c'est sûrement une des plus touchées quant à la suppression des heures consacrées à l'animation des Associations Sportives des EPLE.

Nous dénonçons également le problème des collèges Ambition Réussite et classés en REP qui sont très touchés par ces suppressions, en effet, 17 collèges Ambition Réussite sur 28 et plus de 40 collèges classés en REP perdent des heures pour l'AS.

Au delà des modifications des décrets de 50, que nous contestons avec force, nous posons la question de savoir comment le sport scolaire pourra survivre à toutes ces suppressions qui l'entraînera dans une spirale infernale.

Nous revenons sur la manière scandaleuse du déroulement de l'audit dans l'académie et dénonçons l'attitude inquisitrice des Inspecteurs Généraux.

Enfin nous contestons le mode de calcul qui prend en compte tous les collègues de l'établissement et pas seulement les animateurs de l'AS. Sur ce dernier point Monsieur Delassus nous répond que le calcul a toujours été fait par rapport au nombre de postes définitifs dans l'établissement.

Madame Franqui nous affirme qu'il n'y a pas de volonté de faire disparaître le sport scolaire de la part de Monsieur Le Recteur.

Marc Boulogne demande alors pourquoi n'y a-t-il jamais eu de débat dans l'académie sur ce sujet, alors que dans d'autres académies les seuils de suppressions d'heures ont été revus à la baisse.

Nous dénonçons les analyses qui sont faites sur le fonctionnement du sport scolaire, par exemple pourquoi n'y a-t-il pas de mise en relation du nombre de licenciés avec le nombre d'élèves dans l'établissement comme cela est préconisé dans la LOLF ?

Monsieur Vatrass après avoir réaffirmé la bonne volonté de Monsieur Le Recteur vis-à-vis du sport scolaire nous dit que les analyses de l'administration ne sont pas les mêmes que les nôtres, qu'il faut avoir un maximum de souplesse et rappelle que tout cela est basé sur un rapport de la cour des comptes, que l'argent du contribuable doit être utilisé au mieux et qu'il y a des établissements dont l'AS ne fonctionne pas. Que l'administration montre sa bonne volonté de sauver les AS en gardant 1 heure d'animation par professeur même s'il n'y a pas de licencié pour les inciter à redémarrer.

Nous démontrons que ces types d'établissements sont très rares dans l'académie, cela représente une

dizaine d'établissements et que les véritables analyses des difficultés n'ont pas été faites :

- cours le mercredi après midi ;
- cours sur la période 12h00 14h00 ;
- Besoin d'autonomie financière pour les jeunes (exemple en LP pour les élèves qui trouvent des petits boulots pour se faire de l'argent de poche !) ;
- difficultés financières de fonctionnement.

Nous démontrons également à travers un exemple concret l'application unique de la règle à calcul

Dans un collège Ambition réussite 118 licenciés pour 6 profs le rectorat supprime 6 heures, alors que les collègues font leurs 3 heures d'entraînement le midi, les compétitions du mercredi s'ajoutent aux 3 heures, plus le temps passé à faire des actions pour trouver de l'argent pour le fonctionnement, les rencontres avec les élus locaux ; pour récompenser les collègues de leur investissement et pour les motiver on leur supprime une heure : Curieuse manière d'inciter les collègues à faire mieux. Si l'administration se place sur un plan comptable, les collègues feront de même et à terme il y aura disparition total du sport scolaire par un appauvrissement de celui-ci.

Nous dénonçons les mesures prises actuellement alors qu'il y a une vraie dynamique du sport scolaire dans notre académie.

Sur le fond l'administration semble d'accord avec notre argumentation.

Nous demandons que le Recteur prenne rapidement des décisions concernant ce dossier, que le problème des établissements en éducation prioritaire (ambition réussite et REP) soit entièrement revu (3 heures par prof) et que le nombre plancher de licenciés soit revu à la baisse pour tous les établissements.

Nous attendons des signes forts de Monsieur le Recteur.

A 12h00 nous quittons la réunion pour rejoindre nos collègues qui manifestent devant le rectorat pour nous soutenir et défendre le service public du sport scolaire.

Lionel DELBART